

N° 2022 -DSAT 370

MAIRIE D'AUXERRE

ARRETE

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE AIDE POUR LA RESTAURATION DES TOITURES ET FACADES DANS LE CENTRE VILLE

Demande n° ST8902421T0018 déposée le 16/12/2021
Par Monsieur LARCIER Quentin , Président synd de copropriété St Germain
Adresse de l'immeuble 20 RUE ST GERMAIN

Le maire de la ville d'Auxerre,

VU la demande sus-visée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 632-1 et L 632-2 du code du patrimoine,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 11 avril 1997 approuvant l'attribution de subventions municipales aux propriétaires privés pour la restauration des toitures et façades des immeubles situés dans le Secteur Sauvegardé et dans les périmètres de protection des monuments historiques ou inscrits au titre des monuments historiques (y compris celui de l'église de Vaux),

VU l'arrêté 2022 – DMARH 005, en date du 21 janvier 2022, portant délégation de signature à Monsieur Nordine BOUCHROU, en matière d'urbanisme, et en matière de publicité sur le territoire de la ville,

VU le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, approuvé le 20 octobre 1981,

VU la déclaration préalable n° DP8902421B0278 accordée en date du 17/06/2021,

VU l'avis favorable du Chef de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Architecte des Bâtiments de France, en date du 11/01/2022,

Considérant que le projet est situé dans le plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), approuvé par décret du 20 octobre 1981 et que le projet est conforme à la réglementation,

Considérant que le projet est conforme à la déclaration sus-visée

Arrête,

Article 1 - Une subvention d'un montant de 1524,49 euros est accordée à Monsieur LARCIER Quentin , Président synd de copropriété St Germain pour la restauration de l'immeuble sis 20 RUE ST GERMAIN.

Article 2 – La présente décision est exécutoire dès sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 3 - Le directeur général de la mairie d'Auxerre est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à :

Envoyé en préfecture le 17/08/2022

Reçu en préfecture le 17/08/2022

Affiché le

SLOW

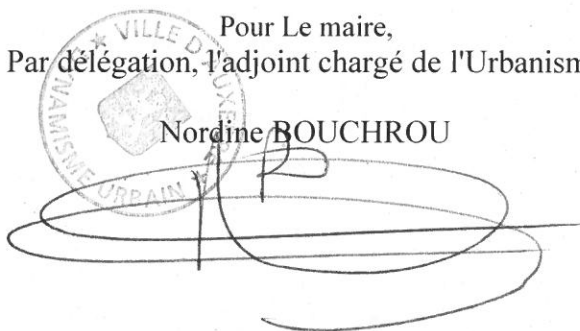
ID : 089-218900249-20220721-2022_DSAT_370-AR

- Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France,
- Services financiers (2042 824)
- Service des Affaires Juridiques et Assemblées
- l'administration générale,
- Monsieur LARCIER Quentin , Président synd de copropriété St Germain 5
IMPASSE ST ROCH
- 89600 SAINT FLORENTIN

Fait à Auxerre, le 21/07/2022

Pour Le maire,
Par délégation, l'adjoint chargé de l'Urbanisme

Nordine BOUCHROU

The image shows the official seal of the City of Auxerre, which is circular and contains the text 'VILLE D'AUXERRE' and 'URBAIN'. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Nordine Bouchrou'.